

Le Parlement a voté mardi en faveur d'un amendement qui stipule que ceux qui établissent une résidence n'ont pas besoin d'habiter réellement à cette adresse. De quoi alimenter la fraude électorale lors des prochaines élections, craignent l'opposition et des ONG . . .

Lisez la suite gratuitement.

Inscrivez-vous et suivez l'actualité d'Europe centrale avec un média indépendant.

[S'inscrire](#)

[Se connecter](#)

[Découvrez notre équipe](#)

[Qui sommes-nous ?](#)